



COMITE DIRECTEUR DE PETANQUE DES LANDES

CR 2019 02 – 31 janvier 2019 – Soustons

Membres présents : Christophe BARTHE, Jean-Pierre BECHERIC, Véronique CAPDEVILLE, Alain CLAVE, Virginie DARRIGADE, Philippe DEFICIS, Pascal DESCOUENS, Jean-Paul LABORDE, Jacques LACAVE, Jean-Jacques LAGIERE, Jacky LAPLACE, Philippe LENDRE, Bernard NASSIET, Christian OLIVAN, Jean-Marie RABA,

Personne invitée : Vincent DARRIGADE

Membres excusés : Olivier CAILLEAUX, Delphine FOURTEAU, Georges LOBY, Josiane SAUBESTY

Jacques LACAVE (Président du CD40) ouvre la séance à 14h30.

Rapporteur de séance : **Jean-Jacques LAGIERE**

1. CONSTATS SUITE PRESENTATION DE LA COMPTABILITE ET SOLUTIONS

Suite à la présentation de la comptabilité au Congrès départemental, plusieurs constats ont été effectués :

Bernard NASSIET a noté que :

- Le Comité des Landes effectue, par la tenue de ses comptes, une gestion de trésorerie, avec des dépenses et des recettes, mais sans vraiment de logique comptable.
- D'autre part, les tableaux paramétrés, au format Excel, permettent difficilement de remonter en détail les cheminements des informations comptables.

Jacky LAPLACE regrette le manque de visibilité entre le budget prévisionnel 2019 et le compte de résultats 2018. Il souhaiterait que la présentation du compte de résultats se rapproche davantage du budget prévisionnel.

Jacques LACAVE fait remarquer que les versements fédéraux n'ont pas été pris en compte dans le budget prévisionnel.

Philippe LENDRE fait remarquer que la prise en compte d'équipes supplémentaires, en particulier en triplettes seniors, pour les championnats de France et de territoire Aquitaine va entraîner des dépenses supplémentaires, pas forcément incluses dans le budget prévisionnel présenté.

Jacky LAPLACE demande que soient sanctionnés les licenciés qui ne jouent pas le jeu lors de qualifications (Départs en cours de journée sans attendre la fin des compétitions) et regrette que la décision de ne pas remettre les récompenses aux licenciés non présents le jour du congrès départemental de janvier 2019 n'ait pas été appliquée.

Sur ces constats, le président **Jacques LACAVE**, accompagnés de **Bernard NASSIET**, trésorier général et de **Christian OLIVAN**, trésorier adjoint, ont reçu **Fabienne SAUSSES** dans les locaux de Soustons, qui a très spontanément proposé sous assistance, avec son expérience comptable professionnelle.

Fabienne SAUSSES a donc présenté un logiciel comptable qui semble convenir davantage aux demandes et contraintes exprimées par le Comité des Landes, c'est-à-dire doté d'un suivi comptable en phase avec la réglementation et un suivi des rapprochements bancaires facilités.

Le logiciel présenté se nomme **CIEL COMPTA EVOLUTION**, et le budget d'achat de ce logiciel s'élève à environ 400€.

Bernard NASSIET rappelle les avantages du logiciel proposé : Le budget prévisionnel sera basé sur les résultats des comptes de l'année précédente, mais ajoute que la mise en place de cette solution entrainera un ajout de travail de saisie au niveau des opérations comptables.

Il faut remercier vivement **Fabienne SAUSSES**, d'une part pour ses conseils, et surtout pour sa proposition d'un accompagnement des personnes susceptibles de travailler sur le logiciel. Son expérience et son analyse des besoins du comité seront, très certainement, très efficaces.

Décisions prises par le Comité des Landes :

- L'acquisition du logiciel est proposée au vote des membres du comité qui, à l'unanimité, accepte la dépense envisagée. Le logiciel **CIEL COMPTA EVOLUTION** sera donc acquis très rapidement

2. RECHERCHES DE NOUVELLES RECETTES FINANCIERES

Propositions d'organisations de manifestations par le Comité :

- **V. CAPDEVILLE** suggère l'organisation d'un régional sur le site de Soustons.
- **G. LOBY** préférerait l'organisation d'une éliminatoire conséquente en nombre d'équipes plutôt que la création d'une compétition de type régional. Il ne souhaite pas organiser une compétition hors qualification pour ne pas venir en concurrence des clubs.
- **J. LACAVE** annonce qu'il sera difficile de disposer d'une date libre en été pour la création d'un nouveau régional, et abonde dans le sens de **G. LOBY** pour l'organisation d'une grande qualification à Soustons.
- **J-P. LABORDE** propose que le Comité des Landes prenne l'organisation de journées dans les divers championnats de club (*y compris les repas*).
- **J. LACAVE** décrit les difficultés pour ces organisations, qui va travailler et ne pas jouer ? Pour pallier cette difficulté, il est suggéré de demander la participation de 2 membres de chaque district. De plus pour les championnats des clubs en catégorie vétérans, les rencontres ont lieu en semaine, avec l'indisponibilité des personnes encore en activité professionnelle.
- Le comité décide donc de prendre l'organisation d'une journée de CDC OPEN 2019, prévue le 29 septembre 2019 à Soustons. Nous notons toutefois l'abstention de **J. LAPLACE** sur cette décision.
- Pour le calendrier 2020, certaines manifestations seront envisagées par le Comité
 - Création d'un Régional
 - Triplettes seniors 11 et 12 mai 2020
 - Triplettes promotions – solution à étudier

Décisions prises par le Comité des Landes :

- Championnats des clubs (Open, Féminines, Vétérans)
 - Les frais d'inscriptions pour tous les championnats de clubs seront portés à 20€ par formation pour 2020
 - La répartition des montants reversés aux clubs selon leurs résultats dans les championnats de clubs sera calculée de manière identique pour les garçons et les filles
 - Cette répartition prendra en compte 90% des frais d'inscriptions récoltés
- Coupe des Landes – Frais des engagements fixés à 15€ pour tous les districts
- Montants des inscriptions pour les éliminatoires fixés à 4€, décision validée par le vote du congrès départemental de la saison 2018

Recherche de Sponsoring et recettes publicitaires

- Calendrier des compétitions – version éditée

C. OLIVAN souligne, qu'à ce jour, rien n'est en place sauf les publicités des calendriers

B. NASSIET répond que la facturation des encarts du calendrier n'a pas encore été effectuée.

Les clubs n'ont pas tous réglé les publicités portées sur les calendriers, portant sur les organisations de nationaux et régionaux. Nécessité de relancer les clubs pour le paiement - 150 € par page / 80 € par ½ page

B. NASSIET conclue que les seules recettes actuelles de sponsoring proviennent du calendrier

J. LAPLACE demande si la prestation du calendrier est bénéficiaire ? – Calendriers sont-ils bénéficiaires ?

J. LACAVE présente les chiffres suivants : bénéfice de 1500€ - Dépenses 3200 pour une vente de 4700

B. NASSIET souligne que la recherche de nouveaux sponsors est un travail conséquent.

- Que propose-t-on en échange ? Qui va se proposer pour contacter d'éventuels sponsors ?
- Il remarque que la recherche de Sponsors de grande taille a déjà été évoquée, il y a quelques années mais pas de suivi

C. OLIVAN propose quelques solutions pour trouver des contacts :

- Solliciter en premier lieu les fournisseurs – en particulier ceux de l'habillement
Philippe LENDRE souligne la participation d'Intersports pour les grandes manifestations (France et Aquitaine)
- Site du CD40
- Banques
- Assureur
- Imprimerie
- Fournisseur HAMMER

JP.LABORDE regrette le manque de visibilité de la pétanque dans les Landes – Pas d'articles sur Sud-Ouest

G. LOBY propose que chaque district fournisse amène 2 pages entières de publicités pour le calendrier

V. CAPDEVILLE propose la mise en place d'une tombola en version « *Tombola toute prête* » – Rien à faire à part vendre les tickets – Investissement de 300€.

C. OLIVAN évoque la solution des Tookets, solution proposée par le Crédit Agricole qui n'est pas la banque du Comité des Landes. **B. NASSIET** refuse le changement de banque pour des montants peu motivants

J. LAPLACE décline plusieurs idées :

- Révision du défraiement des joueurs en championnat
- Modifier la charte des joueurs qualifiés en cas de mauvaise attitude
- **J. LACAVE** – Remettre aux joueurs – Papier engagements des repas pris avec le Comité
- Tenues des joueurs – envisager de sanctionner les clubs des joueurs
- Frais de discipline – faire payer les fautifs et non les joueurs innocents – A vérifier absolument avec le règlement de la Fédération – Tous les frais de déplacements
- Le Comité peut-il donner une amende si les statuts des clubs ne sont pas à jour ?
- Amendes si absence d'arbitres
- Subvention Sport Partagé – voir intervention Mme DUPRAT – Congrès départemental

Décisions prises par le Comité des Landes :

- Définir une tarification pour des parutions d'annonces sur :
 - Les calendriers édités (4000 exemplaires)
 - Le site du CD40 (plus de 1 million de visites depuis sa création, il y a 6 ans)
- Maintien des 55€ mais application d'une condition pour le règlement des frais
- Demander une confirmation signée par les joueurs qualifiés pour la prise des repas
- Demander des factures de logement des chambres pour les championnats territoriaux
- Tickets boissons – Maintien des montants de 5 €
- Primes aux résultats – L'envisager comme ce qui a été fait pour Aurélie cette année
- Qualifiés en ½ finale – Envisager de payer le repas du soir pour les licenciés qualifiés – Montant de 20 € forfaitaire par joueur
- Création d'une tombola de type « *Tombola toute prête* » - Investissement de 300€.

Achat d'un véhicule qui resterait la propriété du Comité des Landes

B. NASSIET présente les données du problème des locations de véhicules pour les déplacements des licenciés qualifiés sur les championnats de France :

- Paiement des locations de véhicules – 3500€ pour 2018
- Frais de train – 3000€
- Acheter un véhicule avec amortissement, entretien ? - Rechercher un véhicule de 9 places (Occasion ?)
- Location avec option achat – Capital + Loyer et valeur de rachat ?
- Location pure et simple – Tant par mois et je rends le véhicule au bout de quelques années ?

J. LACAVE :

- Acheter un véhicule ? Exemple du cas de La Creuse (3600 € par an)
- Utilisation pour les qualifications France
- Possibilité de le prêter pour les clubs / Déplacements CNC, CRC ?

Décisions mises en attente, mais des compléments d'informations sont nécessaires donc :

- **G. LOBY** : Véhicule payé par les sponsors – contacte la mairie pour obtenir des renseignements
- **J. LAPLACE** contacte les Etablissements Renault pour demander une tarification
- **B. NASSIET** : contacte Henri BEDAT, maire de St –Vincent de Paul
- **C. BARTHE** contacte le foot pour des renseignements

3. QUESTIONS DIVERSES

- **Club d'YGOS** – Courrier avec un rappel de remise des documents pour dissolution de son club
- **Club de MOUSTEY** – Refuse des mutations aux joueurs, pour défaut de paiement d'une amende – **J. LACAVE** contacte le service juridique de la Fédération pour libérer les mutations
- **CANTEL Xavier** – remise de peine refusée
- **C. OLIVAN** – Délégué le 17 et 18 août 2019 – à remplacer par Georges LOBY ou Philippe LENDRE

4. CALENDRIER ET PLANNING

- **Prochaine réunion du Comité** - Vendredi 29 mars 2019 – 18h30
- **Réunion CDC Vétérans** – Inscriptions jusqu'au 20 février 2019 – Réunion Mardi 26 février 2019 14h30
- **Réunion CDC Féminines** – Dimanche 24 février 2019 après midi
- **CDC OPEN** – Courriers transmis 29 mars avec retour pour le 26 avril 2019 – Réunion CDC OPEN – Tirage le 17 mai 2019 14h30
- **Coupe de France** – Résultats à la Fédération pour le 26 mars – Courrier transmis le 15 février et retour demandé pour le 23 mars 2019 – Tirage du 1^{er} tour mercredi 27 mars 2019

Fait le 5 mars 2019
Le rapporteur de séance
Jean-Jacques LAGIERE